

# **En cette période si particulière, nous avons le plaisir de vous annoncer la création de la section SUD Culture à la Rmn-GP !**

Pourquoi nous est-il apparu nécessaire de créer une section SUD culture à la Rmn-GP ?

Parce-que nous pensons que la démocratie syndicale est le meilleur garant de l'indépendance des organisations syndicales et qu'elle doit permettre l'expression de sensibilités et de revendications, éventuellement différentes, dans un esprit de tolérance, pour favoriser les convergences.

Mais aussi parce-que le syndicat, conformément à ses statuts, doit assurer le fonctionnement démocratique de ses structures afin que ses prises de décisions répondent le plus fidèlement possible aux intérêts et revendications des salarié.e.s eux-mêmes.

Nous avons pour objectif la construction d'un syndicalisme :

- qui défende les intérêts moraux et matériels des salarié.e.s,
- de transformation sociale,
- conforme à nos valeurs d'indépendance de l'état, du patronat et de tout groupe politique,
- pluraliste et fédéraliste, c'est à dire acceptant en son sein la pluralité des opinions,
- féministe, écologiste et internationaliste.

En cette période éminemment sensible, la santé et la sécurité au travail doivent être l'objet d'une attention accrue d'autant plus que la crise sociale et les projets de contre-réformes s'abattent toujours davantage sur les plus fragiles.

Les nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire actuelle peuvent exacerber des problèmes organisationnels dans les services, dégradant ainsi davantage les conditions de travail, en particuliers pour les personnels qui travaillent face public. Dans une Rmn-GP qui doit être toujours plus rentable, avec la baisse de la fréquentation, les conséquences économiques font peser des risques pour les emplois et sera un argument de plus pour continuer à maintenir les salaires au plus bas.

Malgré la grève au Grand Palais qui a permis de garantir le retour de chaque salarié.e et agent.e sur un emploi équivalent, sa fermeture suscite toujours de nombreuses interrogations.

*Vos représentants au CSE ainsi qu'à la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) continueront à mener à bien les mandats pour lesquels elles/ils ont été élu.e.s, pourront désormais vous en rendre compte et œuvrer à l'organisation d'actions collectives.*